

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE SAINT-SAVIN DU 22 JUILLET 2021**

Nombre de membres en exercice : 23 Nombre de membres présents : 19 Nombre de suffrages exprimés : 23
--

Le vingt-deux juillet deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués le 15 juillet 2021, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire,

**ETAIENT PRESENTS (19)** : Mmes RUBIO Julie, RAIMBAUD Candis, FRADON Muriel, RIVES Magali, GOASGUEN Sylvie, WASTIAUX Carine, DIAZ Edwige, JOINT Frédérique, JACQUEMIN Hager, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, LUBAT Claude, PASCAUD Franck, VIDAL Jacques, GRAVELAT Claude, MIGNER Philippe, IBANEZ Rodrigue, RECAPPE Jean-Claude, DAVY Jean-Claude.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES (4)** : Mme MABILLEAU Angeline a donné pouvoir à Mme RUBIO Julie, Mme QUINTARD Sophie a donné pouvoir à M. BESSE Jean-Luc, M. ONOO Cédric a donné pouvoir à M. RENARD Alain, Mme MANSUY Marine a donné pouvoir à Mme GOASGUEN Sylvie.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur RECAPPE Jean-Claude

**ORDRE DU JOUR**

- ❖ Ecoles :
  - Projet « Natation à l'Ecole » 2021/2022.
- ❖ Ecole Multisports :
  - Reconduction du dispositif, validation du règlement et participation des familles.
- ❖ Voirie :
  - Réfection du pont au hameau de Guiet.
  - Incorporation d'un chemin rural dans la voirie communale
- ❖ Urbanisme :
  - Acquisition de la parcelle D1019 au Moron ;
  - Prémption de la parcelle ZS 243p – lot 1 - rue du Domaine ;
  - Extension du réseau électrique rue Alphonse Micheau ;
  - Convention avec le SDEEG pour le passage d'un câble électrique Chemin de Guérin ;
  - Convention avec le Département pour la création d'un abri-voyageurs sur la RD 115 à La Baconne.
- ❖ Information, Animation, Associations :
  - Concours Fleurissement et aménagement paysager ;
  - Site internet : choix du prestataire ;
  - Livret des associations : choix du prestataire.
- ❖ Finances/Personnel
  - Validation du devis pour l'aménagement de l'abri-voyageurs sur la RD 115 à La Baconne.
  - Délibération Modificative n° 1 du budget principal.

- Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux services périscolaires.

❖ Intercommunalité :

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public 2020 du Syndicat des Eaux du Blavais.

**Objet : Projet « Natation à l'école » 2021/2022**

**Délibération n° 073/2021**

Monsieur le Maire informe de la demande du directeur de l'école élémentaire du 25 juin 2021, suite au conseil d'école du 15 juin, relative au projet « Natation à l'Ecole » auprès des classes de CP et de CM2 pour la rentrée scolaire 2021/2022.

Ce programme concerne 91 élèves de classes de CP et CM2 pour un coût total d'environ 5 457 € comprenant le transport et les entrées à la piscine de Braud et Saint-Louis.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Valide les devis des Autocars TRANSHORIZON pour un coût de 4 092 € TTC ;
- Valide la prise en charge des entrées à la piscine de Braud-et-Saint-Louis d'environ 1 365 € (1.50 €/élève) ;
- Les dépenses seront inscrites, en section de fonctionnement, à l'article 6247 Transport collectif » et à l'article 6288 « Autres services extérieurs ».

Vote :                    Pour : 23                    Contre : 0                    Abstention : 0

**Objet : Ecole Multisports – Reconduction du dispositif participation des familles**

**Délibération n° 074/2021**

Monsieur le Maire propose de reconduire le dispositif Ecole Multisport à la rentrée scolaire 2021/2022 et 2022/2023

Il rappelle la délibération n° 72/2020 du 17 juillet 2020 relative à la convention de mise à disposition d'agent avec la CCLNG pour assurer les séances d'animation et de découverte sportive pour une durée de trois ans ;

Après discussion, le Conseil Municipal :

- Fixe à 10 € la participation financière des familles par enfant et pour l'année scolaire 2021/2022 et pour celle de 2022/2023 ;
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental pour la mise en place d'une Ecole Multisports à compter de la rentrée scolaire 2021/2022 à hauteur de 11 € par heure de fonctionnement ;
- Les recettes seront inscrites, en section de fonctionnement, à l'article 7067 « Recettes périscolaires » pour la participation des familles et à l'article 7473 « Subvention du Conseil Départemental » pour la subvention.

Vote :                    Pour : 23                    Contre : 0                    Abstention : 0









La commission « Information, Animation locale, associations », réunie le 13 juillet, a analysé les trois offres reçues des entreprises SEPPA, CLICTOUTDEV et NAKISGO et propose de retenir au vu des critères l'offre économiquement la plus avantageuse, soit celle de SEPPA.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Valide la proposition de la commission « Information, Animation locale, associations » et retient l'offre de SEPPA pour un coût de 15 690 € pour la refonte et 1 500 € pour l'assistance et la maintenance annuelle ;
- Les dépenses seront inscrites, en section de fonctionnement, à l'article 6288 « Autres services extérieurs » et à l'article 6156 « Maintenance ».

Vote :                    Pour : 23                    Contre : 0                    Abstention : 0

**Objet : Livret des associations – choix du prestataire**

**Délibération n° 084/2021**

Vu la consultation pour la création graphique, la mise en page et l'impression du Guide des Associations, la commission « Information, Animation locale, associations », réunie le 13 juillet, a analysé les deux offres reçues des entreprises SABOURIN et EFFETCOM et propose de retenir celle de EFFETCOM.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Valide la proposition de la commission « Information, Animation locale, associations » et retient l'offre de EFFETCOM pour un coût de 1 333.20 € ;
- La dépense sera inscrite, en section de fonctionnement, à l'article 6237 « Publications ».

Vote :                    Pour : 23                    Contre : 0                    Abstention : 0

**Objet : Validation du devis aménagement de l'abri-voyageurs sur la RD 115 « La Baconne »**

**Délibération n° 085/2021**

Vu la convention entre le Conseil Départemental et la commune pour la réalisation du busage du fossé sur la RD 115 au lieudit « La Baconne » en vue d'y implanter un abri-voyageurs ;

Monsieur le Maire présente le devis correspond aux travaux prescrits dans l'article 1 de ladite convention de la SPIECAPAG d'un montant de 7 372,08 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspond avec la SPIECAPG pour 7 372,08 € ;
- La dépense sera inscrite, en section d'investissement, à l'article 2151 « Réseaux de voirie », opération 047 « Aire arrêt bus ».

Vote :                    Pour : 23                    Contre : 0                    Abstention : 0



